Public

- Toute personne appelée à réaliser les opérations de chargement et de déchargement d'un engin de chantier sur un porte-engins

Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Modalités d'admission

- L'évaluation de l'option chargement / déchargement sur porte-engins ne peut être réalisée indépendamment des épreuves pratiques du CACES® auquel elle est rattachée.

Durée

- Incluse dans la formation principale

Modalités et méthodes pédagogiques

- En langue française
- Présentiel
- Pédagogie active, mises en situation professionnelle reconstituées

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

FORMATION ENGINS DE CHANTIER + CACES® R482 Option porte-engins

Objectifs généraux

- Réaliser le chargement et le déchargement en sécurité d'un engin sur un porte-engins

9

Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail
- Délivrance (si résultat positif) de l'option porte-engin à la ou aux catégorie(s) concernée(s)
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré
- Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz
- Evaluation finale sanctionnée par le passage de l'épreuve de l'option porte-engins du CACES® R482

Validation

- Option validée sur le Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des engins de chantier de la ou des catégorie(s) concernée(s), si résultat positif
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés :
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7040
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7041
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7042
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7043
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7044
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7045
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7046
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7047
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7048
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7049
  https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7023
- Codes RS : 7040 (A) / 7041 (B1) / 7042 (B2) / 7043 (B3) / 7044 (C1) / 7045 (C2) / 7046 (C3) / 7047 (D) / 7048 (E) / 7049 (F) / 7023 (G)
- Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 31/01/2025)
- Codes Certif Info : 106653 (A) / 106655 (B1) / 106657 (B2) / 106659 (B3) / 106663 (C1) / 106661 (C2) / 106665 (C3) / 106667 (D) / 106669 (E) / 106671 (F) / 106673 (G)

Agrément

- Global certifications

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Charger et décharger un engin de chantier sur un porte-engins**	Incluse dans la formation principale

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Engins de chantier
Porte-engin adapté

1.1 Connaissances théoriques

- **Technologie des porte-engins**
- **Manœuvres de chargement et déchargement**
  - Techniques d'approche du porte-engin
  - Chargement en sécurité
  - Déchargement en sécurité
- **Adéquation entre le porte-engin et l'engin de chantier**
  - S'assurer de la possibilité de chargement de l'engin sur le porte-engin
  - S'assurer de la conformité du porte-engin
- **Plaque de capacité de l'engin**
- **Techniques d'arrimage et de transport**
  - Définir les points d'arrimage
  - Connaître les techniques d'arrimage
  - Choisir l'arrimage adapté à l'engin et au porte-engin
  - Être capable de mettre en position transport l'engin sur le porte-engin

1.2 Mise en situation pratique

- **Chargement de l'engin**
  - S'assurer de l'adéquation de l'engin et du porte-engins à la manœuvre prévue
  - S'assurer que la position du véhicule est appropriée
  - Vérifier que les conditions permettant le chargement / déchargement sont remplies (espacement des rampes…)
  - Monter l'engin sur le porte-engins dans le sens approprié
- **Préparation au transport**
  - Positionner l'engin sur le porte-engins pour assurer l'équilibre et la stabilité
  - Mettre les équipements en position de transport
  - Stabiliser l'engin (frein, stabilisateurs, cales…)
- **Préparation de l'arrimage**
  - Identifier et désigner les points d'arrimage sur le porte-engins
  - Identifier et désigner les points d'arrimage sur l'engin
  - Trouver le mode d'arrimage approprié (notice d'instructions…)
  - S'assurer de l'adéquation des moyens d'arrimage proposés
- **Déchargement de l'engin**
  - S'assurer que l'environnement du porte-engins permet le déchargement
  - Positionner l'engin pour la descente
  - Descendre l'engin en sécurité

- **1.3 Epreuve pratique « Option porte-engin » de la catégorie concernée**
  - Évaluation pratique

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Bilan et synthèse de la formation**	/

- Bilan de la formation
- Synthèse du stage
- Evaluation de satisfaction de la formation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R482

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document, celui-ci vaut convention de mise à disposition.

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateur COFRAC …)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes règlementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R482 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, ***un plan de prévention*** *écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

➔ *à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,*

➔ *à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,*

➔ *au respect des obligations réglementaires applicables à l'engin de chantier et aux accessoires de levage éventuels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'entreprise et sont prêtés ou loués à l'OTC (voir 3 /3 / 1 / 2 §1) :*

• maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,

• maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,

• présence d'une notice d'instructions

<table>
<tr><th colspan="3">Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R482</th></tr>
<tr><td colspan="3"><u>Locaux</u>
• Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour
• Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin
• Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Moyens</td></tr>
<tr><td>Cat A</td><td><u>Engin représentatif :</u>
• Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques avec godet rétro
• Equipée pour le levage de charges
• 5 t ≤ Masse ≤ 6 t
Et
• Motobasculeur sur pneumatiques
• 3 t ≤ Masse ≤ 6 t
Ou
• Chargeuse à chenilles ou sur pneumatiques
• 5 t ≤ Masse ≤ 6 t
Ou
• Compacteur À cylindres, sur pneumatiques ou mixte
• 3 t ≤ Masse ≤ 6 t</td><td><u>Surface</u>
• Évolutions des 2 engins : 225 m2 minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser

<u>Matériel</u>
• 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit)
• Unité de transport (camion, benne sur remorque ou Motobasculeur) adaptée à la pelle, et à la chargeuse le cas échéant
• Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner
• Camion ou remorque porte-engins adapté(e) aux deux engins

<u>Charges</u>
• Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin
• Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté
• Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m</td></tr>
<tr><td>Cat B1</td><td><u>Engin représentatif :</u>
• Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques avec godet rétro
• Equipée pour le levage de charges
• Masse > 12 t</td><td><u>Surface</u>
• Évolutions : 225 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de la pelle) adaptée aux épreuves à réaliser
• Chargement des matériaux : 225 m² minimum (15 m x 15 m)
• Déchargement des matériaux : 100 m2 minimum (10 m x 10 m)
<u>Matériel</u>
• 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit)
• Unité de transport (camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle
• Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner
• Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
<u>Charges</u>
• Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin
• Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté
• Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m</td></tr>
<tr><td>Cat B2</td><td><u>Engin représentatif :</u>
• Machine de sondage ou de forage
• Machine automotrice, à conducteur porté ou accompagnant,
• Equipée de mors de serrage
• Masse > 2 t</td><td><u>Surface</u>
• Évolutions : 225 m2 minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser</td></tr>
<tr><td>Cat C1</td><td><u>Engin représentatif :</u>
• Chargeuse sur pneumatiques
• Masse > 6 t
Ou
• Chargeuse-pelleteuse sur pneumatiques
• Masse > 6 t</td><td><u>Surface</u>
• Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de la chargeuse ou de la chargeuse-pelleteuse) adaptée aux épreuves à réaliser
• Chargement des matériaux : 225 m2 minimum (15 m x 15 m)
• Déchargement des matériaux : 100 m2 minimum (10 m x 10m)

<u>Matériel</u>
• 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit)
• Unité de transport (camion, benne sur remorque ou Motobasculeur) adaptée à la chargeuse ou à la chargeuse-pelleteuse
• Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner
• Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)

<u>Charges</u>
• Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin
• Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité
• Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m</td></tr>
</table>

Cat C2	Engin représentatif : • Bouteur à chenilles • Masse > 6 t	Surface • Évolutions : 625 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser Matériel • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat C3	Engin représentatif : • Niveleuse Automotrice • Masse > 6 t	Surface • Évolutions : 625 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser Matériel • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat D	Engin représentatif : • Compacteur à cylindres • Sur pneumatiques ou mixte • Masse>6t	Surface • Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser Matériel • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat E	Engin représentatif : • Tombereau Rigide ou articulé • Masse > 6 t	Surface • Évolutions : Circuit de longueur 500 m minimum (avec une ligne droite de 225 m au moins), permettant de monter les vitesses et de garantir les distances de freinage et d'arrêt • Chargement / déchargement des matériaux : 400 m2 minimum (20 m x 20 m) Matériel • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Engin de chargement adapté au tombereau • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat F	Engin représentatif : • Chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté • À flèche télescopique • Avec stabilisateurs • Muni de bras de fourche • Capacité ≥ 4 t • Portée ≥ 8 m • Masse > 6 t	Surface • Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur du chariot) adaptée aux épreuves à réaliser Matériel • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque adaptée pour le chargement des 3 charges simples • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») Charges • Simples : 3 charges de masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat G	Engin représentatif : • Deux engins choisis parmi la liste des engins représentatifs des catégories B à F • Un engin à chenilles **ET** • Un engin sur pneumatiques ou à cylindre(s)	Surface • Évolutions des 2 engins : 625 m2 minimum, adaptée aux épreuves à réaliser Matériel • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) aux deux engins